

L'INCISE DE DISCOURS RAPPORTÉ : UNE PRINCIPALE D'ARRIÈRE-PLAN ? LE STATUT SYNTAXIQUE DE L'INCISE DE DISCOURS DIRECT

Frédéric GACHET
Université de Fribourg

RÉSUMÉ

Selon certaines descriptions, l'incise de discours rapporté cumulerait la fonction syntaxique de principale et un statut informatif d'arrière-plan. À partir de ce constat paradoxal, l'article pose la question du statut syntaxique de l'incise. La première partie présente un exposé critique des positions exprimées à ce sujet. Suit une tentative de description du phénomène, ancrée dans le cadre théorique de la macro-syntaxe du Groupe de Fribourg (2012). Le discours direct est d'abord présenté comme un « collage » (intégration de signes empruntés à un code non linguistique) de signes gestuels. Par recoupement avec d'autres structures, l'article propose ensuite de décrire la construction avec incise comme une routine du type action + confirmation mettant en jeu deux énonciations.

ABSTRACT

According to some theories, the IDR (Incise de Discours Rapporté: postposed reporting clause) functions as a main clause and as a background element at the same time. This paper questions this paradox and examines the syntax of the IDR. The first section shows a critical view of different approaches on the subject. The second section is an attempt to describe this phenomenon, within the theoretical framework of the "macro-syntax", as developed by the "Groupe de Fribourg" (2012). Direct speech is defined as a "collage" (integration of non linguistic elements) of gestural elements. The construction "direct speech + IDR" can be seen as a sequence of two macro-syntactic units; the first one is called "action", and the second, "confirmation".

1. INTRODUCTION

En préambule à cette étude consacrée à la syntaxe des incises de discours rapporté (IDR), il convient de préciser d'emblée qu'y sont traitées seulement les IDR en contexte de discours direct, et que les incises de discours indirect,

de discours indirect libre, de même que les « recteurs faibles » et autres « verbes parenthétiques » hors contexte de discours direct ne sont pas abordés. L'étude cherchera en revanche une description qui prenne en compte les différentes variantes de l'IDR : l'incise avec inversion du sujet clitique (*dit-il, soupirait-il*) ou nominal (*disait Jean ; interrompit le notaire*), l'incise sans inversion (*il me dit*) et l'incise en *que* (*qu'il a conclu*). Dans cette optique, les exemples utilisés seront empruntés autant à l'oral qu'à l'écrit¹.

1.1. La problématique

L'incise de discours rapporté (IDR) pose de manière singulière la question du rapport entre statut syntaxique et structure informationnelle². En effet, dans une vision un peu superficielle, elle est réputée superposer, de manière paradoxale, une fonction syntaxique de proposition principale et un statut informatif d'arrière-plan, dû à sa position en incise. Ce double statut de l'incise est paradoxal à l'aune de la doxa selon laquelle les subordonnées sont par définition des éléments de deuxième plan (et les principales, par conséquent, des éléments de premier plan). Nous laissons à la *Grammaire de la phrase française* de Le Goffic le soin de poser le problème :

- (a) d'une part, du point de vue de la rection syntaxique, le verbe de l'incise est le verbe principal, ayant pour complément les paroles rapportées, comme dans *Il dit : "J'accepte" [...]* ;
- (b) d'autre part et en sens inverse, du point de vue énonciatif, compte tenu de la place des constituants et de la prosodie, ce sont les paroles rapportées qui constituent le texte de premier plan, l'incise n'étant qu'une interruption accessoire, une glose d'un niveau inférieur relative à la source. [Le Goffic (1993) : 496-497]

¹ En réponse à une objection formulée par l'un des relecteurs de cette étude, il est peut-être utile de préciser qu'une structure ne relève raisonnablement pas d'une analyse syntaxique différente selon qu'elle apparaît à l'oral ou à l'écrit. Si l'on rencontre parfois l'expression « syntaxe de l'oral », ce n'est probablement que pour signaler la préférence manifestée à l'oral pour certaines structures. Encore serait-il plus approprié, dans ce domaine, de remplacer l'opposition oral vs écrit par une distinction entre discours spontané vs préparé, ou entre situation détendue vs formelle, les structures généralement cataloguées comme typiques de l'oral se retrouvant fréquemment dans certaines variétés d'écrit (forums sur internet, dialogues de romans, etc.) Si une structure syntaxique donnée s'analyse de la même manière à l'écrit et à l'oral, il semble légitime, pour fonder son analyse, de se baser sur des exemples aussi bien oraux qu'écrits. Il paraît tout aussi licite de comparer des structures syntaxiques apparaissant préférentiellement dans l'écrit surveillé avec des structures semblant plutôt réservées au discours détendu ou oral. Cette étude s'inscrit d'ailleurs dans un cadre théorique (celui du Groupe de Fribourg) qui s'efforce de développer une syntaxe capable de décrire aussi bien l'écrit que l'oral.

² Le présent article est la version écrite, augmentée et mise à jour, d'une communication orale présentée au colloque *Discours et Grammaire*, organisé en 2008 par l'Université et l'École supérieure de Gand, avec comme thématique principale : *Force illocutoire, structure informationnelle et subordination – entre grammaire et discours*.

Ces descriptions semblent présentées par Le Goffic comme deux positions alternatives. Mais, comme il le mentionne, elles relèvent de deux points de vue différents (syntaxique et énonciatif). Il s'agit donc de savoir si elles sont conciliables ou non. Comme il ne paraît pas nécessaire de mettre en cause le statut d'arrière-plan de l'incise de discours rapporté³, notre étude se penchera sur la dimension syntaxique de la question posée dans le titre : en tant qu'élément d'arrière-plan, l'incise peut-elle endosser le rôle de proposition principale ? Cela revient à se demander si l'incise peut prétendre régir un fragment de discours dans lequel elle apparaît comme une insertion. En résumé, est-ce que la position (a) est défendable, compte tenu de (b) ?

L'objectif de la présente étude est de chercher à apporter, en deux temps, des éléments de réponse à cette question. Il s'agira, pour commencer, de présenter quelques-unes des descriptions déjà proposées par des linguistes du domaine français, en mettant en évidence les solutions qu'elles apportent, mais aussi les problèmes qu'elles posent. Ensuite, nous essaierons à notre tour de fournir une description, ancrée dans le cadre de la théorie syntaxique du *Groupe de Fribourg* (2012). Cette tentative ne prétend pas résoudre toutes les difficultés d'analyse ; elle vise plus modestement à poser quelques jalons dans la recherche d'une solution.

1.2. Le statut syntaxique de l'incise vu par trois grammaires

Pour approcher le délicat problème posé par la syntaxe de l'incise de discours rapporté, nous commençons par observer comment il est traité dans trois grammaires du français.

Le Goffic (1993), on l'a vu, présente l'incise de discours rapporté sous deux points de vue. Cependant, il se garde de trancher entre eux et se contente de mentionner, sans plus de précisions, que c'est le second « qui tend à l'emporter » (Le Goffic 1993 : 497).

La *Grammaire méthodique du français* de Riegel *et al.* (1999), quant à elle, fait preuve d'une prudence qui trahit un certain embarras : elle traite de la syntaxe de l'incise en termes d'équivalence et d'analogie, mais semble renoncer à définir un véritable statut syntaxique. Voici comment ses auteurs décrivent l'insertion, catégorie dans laquelle ils classent l'incise :

Il y a insertion lorsqu'une proposition, nettement détachée par des marques prosodiques et graphiques, est placée à l'intérieur ou à la fin d'une autre proposition qui **équivaute** syntaxiquement et sémantiquement à une complétive c.o.d. de son verbe. [Riegel *et al.* (1999) : 470]⁴

³ Ce statut d'arrière-plan est redevable à son caractère d'insertion parenthétique, de commentaire apporté au discours principal. Ce statut est le plus souvent reflété, à l'oral, par une prosodie d'appendice (cf. Avanzi 2012 ; Gachet 2012).

⁴ Dans les exemples et les citations, la mise en évidence par les caractères gras est de notre fait.

Ces constructions combinent un mode de composition **quasi** parataxique et un rapport de dépendance **analogue** à celui de la subordination. [*loc. cit.*]

Dans sa *Grammaire critique du français* (1997), Wilmet se fait plus affirmatif, et propose une solution. Il attribue à l'incise un statut de complément :

l'*incise* insère à P une sous-phrase Δ en guise de **complément circonstanciel de l'énonciation**. [Wilmet (1997) : 565]

Ajoutons au passage que, dans un article consacré à l'intégration syntaxique du discours rapporté, van Raemdonck (2002) propose une analyse similaire : pour lui l'incise est « complément adverbial de l'énonciation » (van Raemdonck 2002 : 176). En faisant de l'incise un complément périphérique⁵, Wilmet et van Raemdonck concilient sa fonction syntaxique avec son statut énonciatif. Il n'est cependant pas certain qu'ils aient résolu le problème. Leur description, pour ingénieuse qu'elle soit, soulève une autre difficulté. Si l'on conçoit en effet la syntaxe comme un système de rapports de rection, *i.e.* de dépendance grammaticale entre morphèmes, il paraît difficile de comprendre comment une énonciation peut régir un complément. La solution qu'ils proposent ne semble pas relever d'une analyse purement syntaxique, mais de l'amalgame de deux perspectives distinctes (syntaxe et énonciation)⁶.

1.3. Comment poser le problème ?

Le rapport syntaxique entre l'incise et le discours dans lequel elle s'insère constitue un problème complexe qui nécessite d'examiner plusieurs aspects.

1.3.1. La première question à aborder est celle du statut sémiologique du discours direct (DD). Celui-ci constitue un emploi bien particulier de la langue. En effet, avec le discours direct, la langue n'est pas utilisée pour *décrire une situation*, comme c'est le cas dans les exemples (1), mais plutôt pour *imiter un comportement*, ainsi qu'on peut s'en rendre compte en (2).

- (1) (a) Paul a dit une bêtise.
 (b) Il a dit une grande parole. [internet]
- (2) (a) Paul a dit : « Une bêtise ! »
 (b) Je lui ai dit « je t'aime », il a dit « NON ». [internet]

Les exemples mettent notamment en évidence la différence entre deux emplois du SN *une bêtise*, utilisé dans (1) pour décrire le dire de Paul, et dans (2) pour le représenter. Par ailleurs, dans (2b), les capitales utilisées pour transcrire le *non* indiquent que le discours direct ne rapporte pas

⁵ Van Raemdonck compare notamment les incises à des adverbiaux comme *franchement*.

⁶ On trouvera la réponse de van Raemdonck à notre objection dans un numéro de la revue *Linx* (Van Raemdonck 2009).

seulement un contenu, mais également le comportement affecté à la transmission de ce contenu ; elles suggèrent en effet que le refus a été exprimé de manière catégorique, à voix haute, etc.

1.3.2. Il faut ensuite se demander ce que le statut sémiologique du discours direct implique en termes de lien syntaxique entre le segment de DD et le fragment de discours introducteur.

(3) il dit : « Jamais » ; il répondit : « Jamais » ; il ajouta : « Jamais ».

(4) il soupira : « Jamais » ; il interrompit : « Jamais » ; il conclut : « Jamais ».

A côté de verbes transitifs (*dire, proposer, ajouter, affirmer*, etc.) pour lesquels se pose la question de la rection du segment de DD, il existe d'autres verbes pour lesquels le problème se présente différemment, le discours direct ne pouvant pas être traité comme complément direct du verbe (*soupirer, conclure, interrompre, continuer, s'écrier*, etc.).

1.3.3. Enfin, la troisième question à poser est celle-ci : le fait que le verbe soit en position d'incise joue-t-il un rôle dans le lien grammatical qu'il entretient avec le discours direct ? Autrement dit, la structure « *X* » *dit-il* (également sous les formes « *X* » *il dit* ou « *X* » *qu'il dit*) se prête-t-elle à la même analyse syntaxique que *il dit* « *X* » ?

2. DIVERSES APPROCHES

C'est par le biais des trois questions présentées *supra* (§ 1.3) que nous allons approcher l'incise de discours rapporté et sa fonction syntaxique, en commençant par prendre connaissance de quelques tentatives de réponses déjà proposées. Dans le domaine français, les études sur l'IDR sont assez peu nombreuses, et moins nombreuses encore celles qui en abordent les aspects syntaxiques.

2.1. De Cornulier (1978)

De Cornulier, partant de l'observation qu'on peut dire *Zut* pour signifier que quelqu'un a dit *Zut*, considère que le discours direct ressortit à une sémiologie « mimique » :

Dire « *Zut* », c'est exprimer mimiquement que Paul a dit *Zut* si je suis, en le disant, censé reproduire un comportement donné de Paul. » [De Cornulier (1978) : 82]

Puisqu'il relève de l'imitation d'un comportement, le discours direct est un cas de « signe mimique », au même titre que l'imitation d'un acte gestuel, dont l'énoncé suivant, proposé par de Cornulier, donne un exemple :

(5) (en faisant le geste de se moucher à la place de « *X* ») faire *X* pour se moucher, c'est dégueulasse [<De Cornulier (1978)]

De Cornulier distingue plusieurs degrés d'intégration syntaxique du « signe mimique ». Il mentionne d'abord l'intégration minimale, qui comprend les cas où il n'y a aucun lien syntaxique entre discours rapporté et discours rapporteur :

- (6) Des voix s'approchaient. « Par ici ». « Non, par là ! ». Il eut peur. [*<De Cornulier (1978)>*]

Pour les énoncés mettant en jeu des verbes comme *interrompre*, *conclure*, etc., il évoque, après avoir proposé puis retiré la notion de complément interne, « un certain rapport assez lâche⁷ » :

- (7) Il l'interrompit : – Jamais ! [*<De Cornulier (1978)>*]
 (8) Il se fâcha : – Jamais ! [*<De Cornulier (1978)>*]

Enfin, lorsque le signe mimique peut être considéré comme le complément d'objet direct du verbe, de Cornulier parle d'« intégration totale » :

- (9) Il dit : – Zut ! [*<De Cornulier (1978)>*]

Il faut préciser que de Cornulier n'englobe pas tous les cas de discours direct dans la catégorie du signe mimique. Il introduit en effet une restriction basée sur un critère d'ordre sémantique. Dans l'exemple intégré à la citation suivante, il refuse au discours direct le statut de mimique :

Ce saut [...] à la valeur mimique, n'est possible que si le sens de l'énonciation est compatible et converge avec le sens du mime. Ainsi on ne peut élever Zut à la valeur mimique dans (82) :

- (82) Personne n'a jamais dit : Zut !

car on ne peut annoncer par mime un objet dont en même temps on affirme qu'il n'existe pas. » [*De Cornulier (1978) : 84*]

En affirmant qu'on ne peut pas mimer ce qu'on présente comme n'existant pas, de Cornulier nous paraît faire preuve d'un « réalisme » un peu trop strict. Est-il vraiment impossible de mimer un comportement imaginaire ou fictif ?

Quoi qu'il en soit, pour de Cornulier, le discours rapporté avec incise est forcément « mimique » :

les citations que peuvent accompagner des incises sont nécessairement des citations mimées. [*ibid. : 82*]

⁷ De Cornulier propose dans le corps de son article la notion de « complément interne », arguant que dans un exemple comme (7), le fait de dire *jamais* constitue l'interruption ; il se rétracte cependant dans un post-scriptum, et abandonne l'idée de complément interne : « ce qui est en jeu à cet égard est, d'une manière plus générale, la possibilité que des éléments interjetés, non syntaxiquement liés, s'intègrent à une construction » (de Cornulier 1978 : 93).

Au point de vue syntaxique, la position en incise ne modifie pas, selon de Cornulier, la relation entre le verbe et le discours direct, et celui-ci peut, par exemple, « être précisément complément d'objet direct du verbe comme dans "Zut, fit-il" où *faire* exige un tel complément » (De Cornulier 1978 : 85).

2.2. Blanche-Benveniste (1989)

2.2.1. Une dizaine d'années après l'article de de Cornulier, Blanche-Benveniste, dans son étude de 1989 sur la *rection faible*, consacre quelques pages à l'incise de discours rapporté et au discours direct. Pour décrire ce dernier, elle emprunte à son prédécesseur la notion de « signe mimique ». Elle en propose cependant une vision syntaxique très différente. En effet, pour elle, le signe mimique n'entretient aucun lien grammatical avec le discours citant. Elle le montre au moyen de tests d'équivalence pronominale :

- (10) (a) il a soupiré : « je regrette »
 (b) ?il l'a soupiré : « je regrette » [<Blanche-Benveniste (1989)]

La non-acceptabilité de (10b) est selon elle le signe que les paroles rapportées ne sont pas régies par le verbe introducteur, n'étant pas équivalentes au pronom *le*. Avec des verbes comme *dire*, la situation paraît plus délicate. Blanche-Benveniste admet que ces verbes permettent des cas d'équivalence avec les pronoms *le* ou *ça*, mais elle dit n'en avoir pas trouvé d'attestés, sauf pour référer à « un discours direct précédent », comme dans (11) :

- (11) Elle me disait : « moi c'est moi et toi tais-toi ; tu fais ce que je te dis ». Et si ce n'était pas elle qui **le** disait, c'était sa marraine ou ma grand-mère. [Baral, 19, 5 <Blanche-Benveniste (1989)]

Elle trouve toutefois ce cas suspect : elle n'est pas certaine que *le* fasse référence aux paroles rapportées en tant que telles, faisant remarquer que ce pronom peut reprendre une partie d'un énoncé antérieur. Quant au double marquage, comme celui qu'elle forge à partir de l'énoncé précédent,

- (12) elle me le disait, « moi c'est moi » [<Blanche-Benveniste (1989)]

il lui paraît acceptable, mais lui fait cependant « l'impression d'une sorte de *distorsion sémantique* par rapport au procédé de "style direct" » (Blanche-Benveniste 1989 : 56). Pour elle, « il ne s'agit plus de paroles rapportées en tant que telles, mais d'un syntagme qui est pris au titre d'un complément "ordinaire" », équivalent à

- (13) elle me le disait, ce truc-là
 elle me le disait, son « moi c'est moi » [<Blanche-Benveniste (1989)]

A partir de ces observations, elle postule deux types de discours direct :

Il faudrait poser qu'on dispose de deux sémiologies distinctes : celle de la mimique, qui ne peut pas correspondre à une rection grammaticale, et qui constitue en quelque sorte le style direct « pur », et celle des paroles rapportées qu'on traite comme un syntagme, en leur donnant un statut grammatical, par exemple celui d'un complément de « elle me disait » ; il s'agit alors de discours direct domestiqué par la grammaire. [Blanche-Benveniste (1989) : 57]

Certains verbes, comme *dire*, permettent les deux constructions :

Le cas de « dire » (et d'autres verbes qui ont un complément possible sous forme de syntagme nominal) est donc particulier ; c'est un verbe qui a deux constructions, souvent difficiles à distinguer. Dans l'une, il régit un complément : « elle me le dit » ; ce complément peut avoir la forme d'un pronom, et ce pronom peut à la rigueur représenter une portion de « paroles rapportées » ramenée au statut de syntagme nominal. Par ailleurs, il a, comme « soupirer », une construction de style direct, dans laquelle il ne semble pas régir les paroles rapportées à la façon des verbes recteurs forts que nous connaissons. [*loc. cit.*]

Cette conception du discours direct invalide, par conséquent, les tests utilisés habituellement par Blanche-Benveniste et les chercheurs du GARS (Groupe Aixois de Recherche en Syntaxe) pour déterminer si un élément appartient à la rection d'un verbe. En effet, ces tests ne peuvent servir à vérifier si le signe mimique est régi puisque, dans le cas où ils donnent un résultat positif, ils font perdre aux paroles rapportées le statut de mimique, pour les verser dans le deuxième type de construction.

2.2.2. Les faits justement observés par Blanche-Benveniste nous semblent pouvoir s'expliquer d'une autre manière. La rareté (voire l'inexistence) du double marquage du discours direct en *le* – voir (12) – se justifie notamment par des raisons qui relèvent du fonctionnement de ce pronom. Comme on peut s'en rendre compte dans (14), le double-marquage en *le* s'applique en principe à des syntagmes nominaux définis, utilisés pour présenter des référents considérés comme « déjà connus », mais il ne « passe » pas avec les SN indéfinis (sans qu'on mette pour autant en doute le fait qu'un verbe puisse régir un SN indéfini) :

- (14) (a) je l'ai vu, le chien.
 (b) je l'ai vu, ton chien.
 (c) *je l'ai vu, un chien.

Or, à l'évidence, les paroles rapportées au style direct ne peuvent pas être considérées comme connues avant même d'avoir été citées. On comprend bien l'effet de « distorsion sémantique » noté par Blanche-Benveniste : avec le double-marquage, le discours direct semble simplement présenté comme un objet déjà présent en mémoire, déjà familier avant même d'avoir été cité, ce qui explique les paraphrases qu'elle propose en (13).

En outre, comme Blanche-Benveniste le note elle-même, après la citation les reprises du discours direct par *le* sont possibles (les paroles rapportées sont alors connues), et plus fréquemment attestées. On peut s'en convaincre avec l'exemple qu'elle donne en (11), de même qu'avec le suivant :

- (15) Figurez-vous, ma pauvre chère dame, que M. le député m'a dit :
 – « Madame Jacquemart, il faudra inaugurer un nouveau dossier. » Il me l'a dit ce matin, entre neuf et dix heures, plus près de neuf que de dix.
 [Marcel Arland, *L'Ordre*, 1929 <Frantext>]

Signalons au passage que d'autres indices de dépendance réactionnelle, souvent utilisés comme tests par Blanche-Benveniste et le GARS, accompagnent couramment le discours direct. On en relèvera seulement trois : le contraste⁸ (16), la pronominalisation en *ça* (17) et en *quoi* (18).

- (16) Elle n'avait pas écrit : « nous viendrons lundi » mais « il est possible que nous venions lundi » [CM* 03 <Blanche-Benveniste (1989)>]
- (17) – Eh bien, en 1914, t'entends bien ? Millerand, le ministre de la guerre, a dit aux députés : « Il n'y a pas d'embusqués. »
 – Millerand, grogna Volpatte, mon vieux, je l'connais pas, c't'homme-là, mais, s'il a dit *ça*, c'est vraiment un salaud ! [Henri Barbusse, *Le Feu*, 1916 <Frantext>]
- (18) – Ils ont dit **quoi** ?
 – Ils m'ont dit, à moi : « Tu as eu notre père, on aura ton fils ! On l'aura, et tout le monde nous donnera raison ! » [Jean-Pierre Chabrol, *Je t'aimerai sans vergogne*, 1967 <Frantext>]

Les énoncés précédents fournissent des indices incitant à penser que le verbe introducteur régit les paroles rapportées au style direct ; par ailleurs, ces dernières ne manifestent pas de signes de « distorsion sémantique » qui justifieraient de les classer dans une catégorie sémiologique particulière, distincte du « signe mimique ». Il nous semble donc qu'on ne peut pas s'appuyer sur des tests de ce genre pour juger que le discours direct n'est pas régi par un verbe introducteur comme *dire*. Les énoncés cités ici conduisent plutôt à la conclusion opposée, c'est-à-dire à une forme de réaction du signe mimique par le verbe. Il restera cependant à comprendre de quelle manière

⁸ Le contraste de modalités est employé, dans le cadre de l'« approche pronominale » développée par le GARS, comme indice aidant à déterminer si un élément appartient à la réaction d'un verbe. Les éléments extérieurs à la réaction verbale, par exemple les « associés », répondent négativement au test du contraste de modalités, alors que les éléments régis s'y prêtent (Blanche-Benveniste & al. 1984 : 61-63 ; Blanche-Benveniste & al. 1990 : 77-79).

Après tout je pars demain pour Paris.

Après tout je pars demain et non vendredi pour Paris.

Après tout je pars demain pour Paris mais pas pour Bruxelles.

*Après tout mais pas avant tout je pars demain pour Paris.

des paroles rapportées, contenant un ou plusieurs actes de discours munis de leur appareil énonciatif propre, peuvent être intégrées syntaxiquement dans le discours citant.

2.2.3. Quant à l'incise, Blanche-Benveniste observe que le discours rapporté qui lui est associé ne se prête à « aucune représentation par pronom » :

- (19) « je regrette », m'a dit mon ami
 *« je regrette », me l'a dit mon ami
 « je regrette », me l'a-t-il dit [<Blanche-Benveniste (1989)>*]

En l'absence de critères lui permettant de « dire que le verbe [de l'incise] serait recteur » (Blanche-Benveniste 1989 : 58), elle conclut que l'incise n'entretient aucun lien syntaxique avec le discours direct et que, par conséquent, le discours rapporté accompagné de l'incise relève forcément du « signe mimique ».

2.3. Autres conceptions du discours direct : Authier-Revuz (1992, 1993) et Perrin (2003)

2.3.1. Comme on l'a vu dans les pages qui précèdent, si de Cornulier et Blanche-Benveniste partagent l'idée que le discours direct relève du « signe mimique », ils en proposent néanmoins deux conceptions différentes. Pour de Cornulier, le « signe mimique » peut être intégré syntaxiquement dans le discours rapportant, alors que Blanche-Benveniste refuse cette possibilité. En outre, même si tous deux estiment que le signe mimique ne recouvre pas entièrement le champ du discours direct, leurs délimitations diffèrent toutefois, n'étant pas basées sur les mêmes critères. En effet, de Cornulier écarte certains faits sur des considérations de type sémantique tandis que Blanche-Benveniste en exclut d'autres en s'appuyant sur des arguments syntaxiques.

Face à ces descriptions, on peut se demander s'il est vraiment nécessaire de distinguer deux modes sémiologiques au sein du discours direct. A cet égard, il nous semble utile d'aborder rapidement des descriptions qui englobent tout le discours direct dans une seule catégorie sémiologique, et de voir ensuite à quelles analyses syntaxiques elles conduisent. Deux articles nous intéressent à ce point de vue, même s'ils ne traitent pas spécifiquement de l'incise.

2.3.2. Authier-Revuz (1992) décrit le statut sémiologique du discours direct simplement comme autonome :

L'opposition standard / autonome ou faire usage / faire mention est essentielle dans le champ du DR parce que le DI et le DISCOURS DIRECT relèvent respectivement de ces deux modes sémiotiques. [Authier-Revuz (1992) : 40]

Au titre d'autonome, le discours direct est assimilable syntaxiquement à un SN, et intégrable à la syntaxe, entre autres comme COD d'un verbe de dire :

Ainsi le discours direct offre-t-il, via le statut autonome de sa citation, une structure syntaxique tout à fait particulière, où n'importe quoi peut venir fonctionner en COD de l'introducteur sans troubler la grammaticalité de la phrase, contrairement au DI qui est, lui, une phrase « normale » obéissant à toutes les contraintes et restrictions de combinatoire de la grammaire de la langue » [*loc. cit.*]

2.3.3. Pour Perrin (2003) en revanche, la description du discours rapporté ne peut se satisfaire de la seule opposition entre *usage* et *mention* :

L'opposition entre dire (décrire à l'aide des mots) et montrer (exhiber les mots eux-mêmes), telle qu'elle est élaborée notamment chez Searle, rend assez bien compte de ce qui se produit lorsqu'une séquence citée prend pour objet une pure forme linguistique. Il faut avouer cependant que les choses se compliquent un peu lorsque la citation porte sur un acte de discours, sur l'affirmation de quelqu'un par exemple, plutôt que sur l'énonciation d'une simple forme linguistique. [...] La difficulté tient au fait que l'opération consistant à montrer ne concerne pas forcément les mots eux-mêmes, ni même leur énonciation en soi, mais ce qui est censé avoir été dit ailleurs, dans le passé par exemple (ou pourrait être dit dans le futur, ou dans un contexte hypothétique, etc.) [Perrin (2003) : 64]

Pour surmonter la difficulté qu'il y a à décrire la citation d'un acte de discours, Perrin juge nécessaire de disposer d'une notion supplémentaire, qui permette de concevoir la citation comme une forme de reproduction mimétique. A cet effet, il emprunte à Clark & Gerrig (1990) la notion de *démonstration*, qui s'oppose à la *description* et à la *monstration*. Avec la *démonstration*, il s'agit d'illustrer par imitation :

Clark et Gerrig (84) [sic⁹] conçoivent les démonstrations comme des représentations iconiques qui ne consistent ni à décrire verbalement, ni à montrer (du doigt, du menton, ou à l'aide d'une expression indexicale comme 'ceci' ou 'cela'), mais à démontrer, c'est-à-dire à **imiter, à copier, à simuler ce à quoi l'on réfère**. [*ibid.* : 65]

Perrin émet des doutes quant à la possibilité d'intégrer syntaxiquement une citation effectuée sur un mode sémiotique démonstratif :

La nature démonstrative de la citation met indubitablement en difficulté l'analyse selon laquelle cette dernière peut être intégrée syntaxiquement à une phrase descriptive du locuteur, notamment en tant que complément d'un verbe de parole. [*ibid.* : 75]

Pour tenter de décrire les liens syntaxiques entre discours rapporté et verbe introducteur, il commence par se référer à Davidson (1984). Pour celui-ci le complément du verbe introducteur ne serait ni la séquence citée entre

⁹ Cette datation est erronée. L'article dans lequel Clark et Gerrig présentent leur conception de la citation comme démonstration date de 1990. Les mêmes auteurs ont bien publié un article en 1984, mais celui-ci traite de l'ironie.

guillemets, ni la séquence citée assortie des guillemets, mais les guillemets eux-mêmes (ou l'italique) ! Constatant que les guillemets ne sont qu'une manifestation parmi d'autres du statut énonciatif et sémiotique de la séquence citée, Perrin propose une autre solution :

Je dirais que c'est plus abstraitement ce qu'ils [=les guillemets] servent à indiquer, à savoir la **valeur démonstrative** de la citation précisément, sa faculté de reproduire démonstrativement un discours objet, qui peut être accessoirement régie par le verbe de parole. [*ibid.* : 77]

On peut opposer à cette idée de Perrin le même type d'objection qu'à Wilmet et van Raemdonck (cf. § 1.2) : une description selon laquelle un verbe pourrait régir une « valeur démonstrative » relève moins de la syntaxe proprement dite que d'un mélange de notions appartenant à des ordres différents. L'analyse de Perrin ne paraît donc pas résoudre le problème de manière très convaincante.

L'avantage des descriptions proposées par Authier-Revuz (1992, 1993) et par Perrin (2003) est d'englober tout le discours direct dans une seule catégorie sémiologique. Il n'est cependant pas certain que la notion d'autonymie proposée (entre autres) par Authier-Revuz soit entièrement satisfaisante. L'objection de Perrin (2003) semble en effet fondée : *montrer* une forme linguistique et citer un acte de discours ne relèvent pas tout à fait du même procédé sémiologique. La différence de statut entre les deux *jamais* de l'énoncé (20) l'illustre :

- (20) (a) Jamais est un mot de six lettres
(b) Il s'écria : « Jamais ! »

La notion de *démonstration* proposée par Perrin (2003) constitue une solution convaincante pour la description sémiologique du discours rapporté. En revanche, nous l'avons dit, la rection de la *valeur démonstrative* du DR par le verbe de dire ne fournit pas une explication syntaxique très appropriée. Quant à la notion d'autonymie, ses défenseurs mentionnent qu'elle peut se subdiviser en sous-catégories aptes à décrire les deux procédés illustrés par ces derniers exemples (cf. Authier-Revuz à par., Charlent 2003).

2.4. Deux articles consacrés à la syntaxe des IDR : Bonami & Godard (2008) et Danlos, Sagot & Stern (2010)

La question de la syntaxe des IDR s'est récemment enrichie de deux études spécifiquement consacrées à ce sujet.

2.4.1. Bonami & Godard (2008)

La première de ces études, intitulée « La syntaxe des incises de citation » (Bonami & Godard 2008), s'inscrit dans le cadre théorique de la grammaire

HPSG (*Head-driven Phrase Structure Grammar*, Pollard & Sag 1994). Nous l'interrogeons à la lumière des trois questions présentées au § 1.3.

1) En se réclamant de Clark & Gerrig (1990) et de Perrin (2002), Bonami & Godard considèrent le discours rapporté au style direct (qu'ils préfèrent appeler *citation*) comme relevant de l'*imitation*¹⁰, procédé qu'ils distinguent de la *description* et de la *monstration* (cf. Perrin 2003 *supra*). Il s'agit moins d'un *faire* que d'un *faire semblant* : le locuteur n'asserte pas, il fait semblant d'être la personne assertant l'énoncé rapporté. L'*imitation* est un signe imitant un signe ; celui-ci peut être une phrase, une interjection, un geste, une phrase agrammaticale, un segment de phrase, une phrase comportant auto-réparations et bégaiements, ou une expression dans une autre langue.

2) Pour ces auteurs, la conception de la citation comme *imitation* n'empêche pas son intégration syntaxique dans le discours rapporteur : la citation est analysée comme le complément du verbe introducteur. Ils classent les verbes de citation – dont ils soulignent la grande variété – en deux catégories syntaxiques : la plus nombreuse est constituée de verbes transitifs comme *dire, faire, admettre, annoncer*, etc., qui prennent donc un complément d'objet, et la seconde contient des verbes intransitifs comme *s'exprimer, acquiescer, sourire*, qui introduisent un adverbe de manière (*ainsi*). Pour les auteurs, « le verbe de discours direct prend la citation comme complément », qu'il s'agisse du complément d'objet ou du complément de manière proportionnel à *ainsi*. A l'appui de cette idée, les auteurs font appel à différents indices, parmi lesquels les suivants : la citation suit le verbe ; elle peut être enchâssée (*Je crois que Paul a lancé à Marie : « donne-moi la main »*) ; elle peut être suivie d'un autre complément, ce qui prouve qu'elle appartient au SV (*Paul a lancé « donne-moi la main » à Marie avant de traverser*) ; elle peut être pseudo-clivée (*Ce que Paul a dit, c'est « laisse-moi tranquille »*) ; etc.

3) Selon Bonami & Godard, une des caractéristiques définitoires de l'incise de citation est de comporter un verbe dont le complément est manquant, celui-ci pouvant être complément d'objet (avec *dire, faire, se souvenir*, etc.) ou complément proportionnel à *ainsi* (avec *interrompre, conclure, acquiescer*, etc.). Cependant, contrairement à la situation décrite pour les verbes introducteurs de discours direct, les incises ne prennent pas la citation comme complément. Les auteurs invoquent divers indices montrant que, dans la construction avec incise, « la citation n'a aucune des propriétés positionnelles ou fonctionnelles des compléments » : elle ne suit pas le verbe ; elle ne peut pas être encadrée par des membres du SV de l'incise (**Le président, annonçait-il, est déjà arrivé, à Marie*) ; elle ne peut pas être enchâssée ; elle ne peut pas être clivée (**Ce que, annonçait-il, c'est le président est déjà arrivé*) ; etc.

¹⁰ C'est par ce terme qu'ils se réfèrent à la théorie de Clark & Gerrig (1990). Ces derniers emploient celui de *demonstration*.

Dans la formalisation HPSG qu'ils proposent en deuxième partie de leur étude, Bonami & Godard considèrent l'incise de citation comme « une structure à extraction¹¹ » (p. 2414). « Le complément manquant du verbe de citation est extrait » (p. 2414) et « le contenu du complément extrait est identifié à celui de la citation [...], comme il l'est pour les verbes de discours direct » (p. 2416). Le segment de discours direct n'est pas le complément de l'incise, mais le rapport entre incise et citation est décrit comme « analogue » (p. 2416) au rapport entre le verbe introducteur et la citation-complément (le contenu de la citation pouvant être identifié avec le contenu du « complément extrait » de l'incise). Sur ces prémisses, la séquence « citation+incise » est finalement analysée comme « une combinatoire de type tête-ajout, où l'incise est l'ajout » (p. 2416).

Compte tenu de l'appareil formel complexe mis en œuvre, on peut regretter que l'analyse en reste à une analogie un peu vague : la citation, sans être le complément du verbe de l'incise, est *analogue* à ce complément. Au plan descriptif, la thèse selon laquelle le segment de discours direct serait toujours le complément du verbe introducteur est problématique : elle paraît une généralisation un peu trop audacieuse. En effet, pour de nombreux verbes introducteurs de discours direct, comme *sourire*, *soupirer*, *rigoler*, etc. le discours direct ne peut représenter ni un complément d'objet ni un complément de manière :

- (21) **Maud sourit** : – Vous y avez regardé de près ! [Éric Rohmer, *Ma nuit chez Maud*, 1969, f]

Avec un verbe introducteur comme *sourire*, la citation ne peut pas commuter avec un complément d'objet (*quoi, ceci, ces paroles*) ni avec un complément de manière (*ainsi, de cette manière, au moyen de ces paroles*). Dans le cas des incises de discours rapporté, la même objection est également valable. Avec des verbes intransitifs comme *sourire*, *se réjouir*, *rigoler*, la citation ne peut pas être assimilée à un *complément manquant* du verbe de l'incise :

- (22) – Nous avons bien mangé, **sourit-il avec bonté à ses enfants**. [Albert Cohen, *Mangeclous*, 1938, f]

Dans cet exemple, on ne peut guère considérer qu'il manque au verbe de l'incise un complément, auquel on puisse identifier la citation. On voit que l'idée selon laquelle le discours direct serait toujours le complément du verbe introducteur n'est guère tenable, tout comme celle qui ferait de toute IDR une structure à complément manquant.

¹¹ L'extraction est l'absence obligatoire du complément d'un verbe dans un contexte donné. Le caractère obligatoire de l'absence de complément distingue l'extraction de l'ellipse. Les relatives, les interrogatives partielles, les clivées (topicalisation), comptent notamment parmi les contextes d'extraction. En outre, l'extraction est souvent liée à l'inversion du sujet nominal (cf. Bonami & Godard 2001) ; cette inversion est en effet possible dans l'IDR.

2.4.2. Danlos, Sagot & Stern (2010)

Cette objection à la proposition de Bonami & Godard (2008) est également formulée par Danlos, Sagot & Stern, qui publient en 2010 un article intitulé « Analyse discursive des incises de citation ». La position défendue par Danlos & *al.* est que, dans un énoncé avec incise de citation (ex. “*Les impôts vont baisser dès le mois prochain*”, *a dit le député*), le lien entre le verbe de citation et l’incise relève du niveau sémantico-discursif et non du niveau syntaxico-phrastique :

Plus précisément, notre position est qu’il n’existe pas de lien argumental syntaxique entre le verbe de citation et la citation, bien qu’il soit généralement considéré dans la littérature que la citation correspond à l’objet direct du verbe de citation, (Bonami & Godard, 2008 ; Lamiroy & Charolles, 2008¹²). [Danlos, Sagot & Stern (2010) : 2237]

Pour démontrer leur thèse, Danlos & *al.* distinguent, dans un corpus journalistique, trois classes de verbes pouvant être à la tête d’une incise de citation.

Une première classe est constituée de 118 verbes transitifs de discours rapporté, comme *dire* ou *déclarer*. Les auteurs appellent *verbes de discours rapporté* ceux qui peuvent introduire du discours rapporté sous forme de *que-P* (discours indirect). Lorsque ces verbes sont en incise, la citation représente, au niveau sémantico-discursif, un argument qui correspond au complément direct du verbe de l’incise.

Une deuxième classe comprend 43 verbes intransitifs, comme *plaisanter*, *fulminer* ou *intervenir*. Avec ces verbes, la citation correspond, au plan sémantico-discursif, à un argument qui ne peut pas être réalisé au niveau syntaxico-phrastique (« *C’est abscons* », *est intervenu le député*).

La troisième classe, généralement ignorée dans la littérature sur le sujet (même si elle a été évoquée par Delaveau 1988), est faite de 71 verbes transitifs comme *commenter*, *continuer*, *apostropher* ou *interrompre* qui ne sont pas des verbes de discours rapporté (c’est-à-dire qu’ils ne peuvent pas introduire un discours rapporté enchâssé dans une *que-P* : **il continua que j’étais bête*). Les verbes de cette classe sont transitifs, mais leur objet direct ne peut pas correspondre à la citation. L’argument sémantique représenté par la citation correspond à un objet oblique facultatif introduit par la préposition *par* (éventuellement *de* ou *avec*), exprimant le propos utilisé pour apostropher, conclure, interrompre, etc. (*Le président du Parlement européen a apostrophé Vladimir Poutine par une invective osée* vs « *La Russie est-elle encore une démocratie* », *l’a-t-il apostrophé en substance*. [Google]).

Danlos & *al.* proposent leur analyse des incises de citation en traitant séparément chaque classe de verbes, à commencer par la troisième. Pour

¹² Lamiroy et Charolles défendent dans leur article l’idée que le fait même d’introduire du discours direct témoigne de la transitivité du verbe introducteur.

cette troisième classe, « il n'existe aucun lien argumental de niveau syntaxique [...], en particulier aucune fonction syntaxique (ou typage de dépendance) entre le verbe de citation et la citation. Le seul lien qui existe [...] relève du niveau sémantico-discursif » (p. 2243-2244). Les verbes de cette troisième classe contredisent l'idée qu'une incise ne peut pas contenir d'objet direct. Une IDR peut en effet contenir un complément d'objet direct, à condition que celui-ci ne corresponde pas à la citation :

- (23) « A moins que », **interrompt-il son ami d'une voix basse mais intelligible** (...) [Google <Danlos & al. (2010)]

Danlos & al. en tirent la conclusion suivante :

Ces exemples, nombreux, contredisent l'affirmation usuelle selon laquelle une incise de citation ne peut pas comporter d'objet direct. Ceci a pour conséquence que la citation ne peut en aucun cas être assimilée à un objet direct du verbe de citation, contrairement à ce que proposent par exemple Lamiroy & Charolles (2008), Bonami & Godard (2008) [...]. [*ibid.* : 2241]

Pour les verbes de la classe 1, Danlos & al., s'opposant aux conclusions de Bonami & Godard (2008), défendent l'idée que le lien entre incise et citation est également sémantico-discursif. Ils montrent que cette analyse permet notamment d'expliquer l'impossibilité d'enchâssement des structures à incise. Ils justifient leur choix en montrant, entre autres, que l'explication de Bonami & Godard selon laquelle l'incise correspond à un phénomène d'extraction n'est pas convaincante. L'extraction ne parvient pas à rendre compte de l'impossibilité d'enchâssement : en témoigne la possibilité d'enchâsser les clivées, qui sont un autre exemple d'extraction (*Je crois que c'est Fred que Sue aime*) ; l'extraction n'explique pas non plus l'impossibilité de la négation constatée pour les incises (**ne dit-il pas*), comme le montre encore la comparaison avec les clivées (*C'est Fred que Sue n'aime pas*).

Les verbes de la classe 2 (*plaisanter, sourire*) sont des verbes intransitifs qui « ont un argument de plus au plan sémantico-discursif par rapport au plan syntaxico-phrastique » (*ibid.* : 2245). Le lien entre le verbe et cet argument supplémentaire, qui correspond à la citation, ne peut donc pas relever d'une analyse syntaxico-phrastique.

En fin de compte, pour les trois classes de verbes, Danlos & al. proposent une analyse sémantico-discursive du lien entre citation et incise. Le fait que tous les verbes de citation soient englobés dans la même analyse leur semble un des avantages de cette solution. Il paraît en effet raisonnable de penser que le lien entre citation et incise est le même quel que soit le verbe de l'incise. Le constat que les limites entre ces classes sont floues et perméables renforce encore leur conviction.

Leur plaidoyer en faveur d'une analyse sémantico-discursive des liens entre incise et citation est sérieux, et il faudra examiner de notre côté l'hypo-

thèse que le lien entre IDR et discours direct ne relève pas de la morpho-syntaxe, mais plutôt de la pragma-syntaxe (cf. *infra*).

3. UNE APPROCHE DANS LE CADRE THÉORIQUE DU GROUPE DE FRIBOURG

La troisième partie de notre étude va reprendre les problèmes posés dans les précédentes, pour tenter d'y apporter une solution dans le cadre théorique de la macro-syntaxe du Groupe de Fribourg.

3.1. Le cadre théorique

Il convient d'abord de présenter très succinctement les principes généraux de la théorie syntaxique fribourgeoise. Celle-ci distingue deux niveaux d'analyse : la micro-syntaxe et la macro-syntaxe. Le *niveau micro-syntaxique* se caractérise par des combinaisons de morphèmes au moyen de liens de type rectionnel, c'est-à-dire des liens de dépendance grammaticale (implications de co-occurrences entre morphèmes). L'unité maximale de ce niveau d'organisation est appelée la *clause*. Une clause se définit comme un réseau de relations rectionnelles entre morphèmes, sans lien rectionnel avec ce qui l'entoure. On peut donc décrire la clause comme un « îlot de connexité rectionnelle ». Les clauses sont énoncées l'une après l'autre, chacune munie d'un schéma intonatif ; on parle alors d'*énonciations de clauses*, ou simplement d'*énonciations*. Les rapports entre les énonciations se décrivent au *niveau macro-syntaxique*, ou *pragma-syntaxique* ; on n'a plus alors affaire à des phénomènes de rection. Les relations pragma-syntaxiques entre énonciations successives peuvent se décrire comme des rapports de type praxéologique entre actions communicatives. Chaque énonciation effectue une étape communicative, qui peut remplir, par exemple, un rôle de *préparation* pour l'énonciation qui la suit, ou de *confirmation*, de *continuation*, ou encore de *réfection* pour celle qui la précède. Ces différentes relations forment des routines praxéologiques comme *préparation + action*, *action + continuation*, *action + confirmation*, etc. Les énonciations se regroupent en unités supérieures nommées *périodes*, définies par le critère suivant : une énonciation marquée par une intonation conclusive (signe d'un programme communicatif accompli) regroupe avec elle les énonciations précédentes marquées d'une intonation continuative. Signalons enfin qu'une période peut être formée d'une seule énonciation, si celle-ci porte une intonation conclusive et qu'elle n'est pas précédée par une énonciation continuative.

3.2. Le statut du discours direct

3.2.1. La notion de « collage »

En reprenant à de Cornulier l'idée de « signe mimique », et à Perrin (et Clark & Gerrig) celle de « démonstration », on considérera le discours direct comme l'emprunt à un code gestuel, procédé qui relève d'un phénomène plus général qu'on appellera le « collage » (Groupe de Fribourg 2012 : 68). On peut observer que le code linguistique emprunte occasionnellement à divers codes non linguistiques. Par exemple, l'écrit se sert parfois d'éléments d'un code idéographique, en particulier dans des albums destinés aux enfants :

(24) il y a une  devant la 

Dans l'énoncé (24), les deux images sont pour ainsi dire « collées » dans une chaîne de signes linguistiques ; c'est-à-dire qu'elles se substituent à des maillons de cette chaîne. Ce sont ces phénomènes d'emprunt à un code non linguistique que l'on nomme des « collages ».

3.2.2. Le collage de gestes

A l'oral, il arrive que des éléments d'un code gestuel se substituent à des signes linguistiques. Ceux-ci peuvent manifester différents degrés d'intégration syntaxique. On peut ainsi voir le collage d'un geste remplacer une chaîne liée micro-syntaxiquement à son entourage :

(25) [Une femme parle de sa vieille mère dépressive :] « Rien à faire, elle », *sa main pique vers le bas* (=se laisse couler) [Calbris (1985)]

Dans cet exemple, le geste de la main se substitue à un syntagme verbal dont le pronom *elle* serait le sujet. Un geste peut également prendre la place d'une énonciation liée par un rapport macro-syntaxique à une autre énonciation :

(26) [Une femme refuse d'aider une relation] « elle ne s'est jamais occupée de moi », *la main est rejetée en arrière par-dessus l'épaule, paume parallèle à celle-ci* (= ce sera tinton aussi pour elle) [Calbris (1985)]

3.2.3. Le collage de discours direct

Le discours direct peut être considéré comme un cas particulier de « collage de geste ». On le voit se substituer à des signes linguistiques présentant divers statuts syntaxiques. Le collage de discours direct peut prendre la place d'un élément rectionnellement dépendant :

(27) A l'heure des hommages, son vieux complice, Stéphane Collaro, a même un éloquent : « Il n'avait pas mérité une telle fin. » [presse, *L'Illustré*, 19.09.07]

- (28) elles nous font chier les secrétaires avec je te transmets pas les résultats au téléphone euh machin [oral, tv, émission « à l'école de médecine », épisode 3, 9'50'']

Dans (27), le collage de discours direct supplée un N entrant dans la composition du SN commençant par *un éloquent*, et dans (28), il occupe la position d'un SN régi par la préposition *avec*. Le discours direct introduit par un verbe comme *dire* se prête à une analyse semblable ; le collage vient occuper la place d'un élément régi, le complément valenciel du verbe :

- (29) S'il fréquente chez les dames, il dit : « Je fais la noce. » [Louis Aragon, *La Vie affective d'Olivier Minterne*, 1919 <Frantext>]

On rencontre également des cas où le discours direct remplace un élément d'une structure macro-syntaxique. Se prête notamment à ce type de substitution une construction étudiée par Béguelin & Corminbœuf (2005). On observera d'abord cette construction macro-syntaxique dans son fonctionnement *ordinaire*, c'est-à-dire sans discours rapporté : une première énonciation, à interprétation hypothétique ou temporelle, ouvre une attente, que vient combler une seconde énonciation. L'énoncé (30) en donne deux illustrations successives :

- (30) Voyait-il un livre dans les mains du prince héréditaire, il le jetait au feu ; le prince jouait-il de la flûte, le père cassait la flûte. [Voltaire, *Mémoires* <Béguelin & Corminbœuf (2005)>]

Dans chacune des deux parties de cet exemple, la première énonciation, qu'on pourrait paraphraser approximativement par une subordonnée en *si* ou en *quand* (*s'il voyait...* ou *quand il voyait...* ; *si le prince jouait...* ou *quand le prince jouait...*), crée une attente, qui est saturée ensuite par la seconde énonciation. Comme on le voit dans les exemples suivants, cette dernière peut être remplacée par du discours direct :

- (31) Les malades que nous évoquons croient que tout l'univers connaît leurs propres pensées. Leur pose-t-on une question : « vous le savez déjà, pourquoi me le demandez-vous ? » [Emmanuel Mounier, *Traité du caractère*, 1946 <Frantext>]
- (32) Il fallait un ticket de bus : « Maman ! il faut un ticket de bus ! », une paire de bas : « Maman... » [Baral 22,5 <Blanche-Benveniste (2000)>]

A des énonciations descriptives qui pourraient ressembler à *ils s'en étonnent* (31), ou à *on s'adressait à la mère de famille* (32), le discours direct vient substituer des signes fonctionnant de manière mimétique, ou « démonstrative ».

Le discours direct peut naturellement prendre la place d'une énonciation totalement indépendante syntaxiquement, comme le signalait déjà de Cornulier (1978) – cf. l'exemple (6). C'est dans cette catégorie que nous classerons les énoncés où le discours direct est introduit par des verbes

comme *interrompre*, *conclure*, *soupirer*. Dans le cas de ces verbes, on ne saurait considérer que le discours rapporté occupe une place de complément d'objet direct. On se rappelle que de Cornulier, renonçant à la fin de son article à la notion de complément interne, y voyait un « certain rapport assez lâche ». Il nous paraît raisonnable de penser qu'on n'a pas ici affaire à une quelconque forme d'intégration syntaxique. Il s'agit plutôt d'un lien purement sémantique entre deux énonciations successives, totalement indépendantes syntaxiquement, la deuxième venant simplement préciser ou expliciter la première. Naturellement, ce type de lien explicatif peut aussi mettre en rapport deux énonciations « descriptives », c'est-à-dire que la deuxième n'est pas nécessairement un signe mimique, un emprunt à un code gestuel. On le voit dans les exemples suivants, qui montrent que des verbes comme *interrompre*, *conclure*, *soupirer* peuvent être mis au service de ce lien sémantique sans pour autant introduire un segment de discours direct.

- (33) Les gens posent des questions ; ils m'interrompent : ils jettent tout par terre. [Marguerite Yourcenar, *Les Vagues [trad.]*, 1937, f]
- (34) Je voulais conclure. J'ai conclu : un bâillement. [Valery Larbaud, *A.O. Barnabooth, ses œuvres complètes*, 1913, f]
- (35) Olivier pensa à Mado et soupira : il l'imaginait sur une Riviera bleue et rose de carte postale. [Robert Sabatier, *Les Allumettes suédoises*, 1969 <Frantext]

Les énoncés suivants se prêtent à la même analyse que les précédents. La seule différence est que la deuxième énonciation y est remplacée par le discours direct :

- (36) Il l'interrompt : – tu mens. [Anatole France, *Le Lys rouge*, 1894<Frantext]
- (37) Puis, il conclut : « les nuits de cave, Monsieur Antoine, en ces temps, voyez-vous, c'est encore le meilleur ! » [Roger Martin Du Gard, *Les Thibault*, 1940 <Frantext]
- (38) Il soupira : « le monde qu'ils nous promettent sera bien morne. » [Simone de Beauvoir, *Les Mandarins*, 1954 <Frantext]

Et l'on considérera que l'exemple (39), qui ne met pas en jeu un verbe considéré habituellement comme introducteur de discours rapporté, relève également du même cas de figure :

- (39) Il peut arriver aussi qu'il y ait des parents qui soient venus à l'école complètement furieux : « Qui, qui vous a permis de prendre mon enfant ? Qu'est-ce que vous avez fait avec lui ? » [91-2 Squadroni 34,8 <Blanche-Benveniste (2000)]

3.3. Le statut syntaxique des incises de discours rapporté

3.3.1. Proposition de description

Il reste à se pencher sur la question difficile du lien syntaxique entre discours direct et incise de discours rapporté. Il s'agit d'analyser les structures illustrées par l'énoncé suivant :

- (40) mais non je t'ai demandé des poivres **elle me dit**¹³ [crpf, pri-bay 2, 10'07'']

Comme pour les autres constructions, décrites dans le paragraphe 3.2.3, nous procéderons par analogie avec une structure ne faisant pas intervenir de discours rapporté. Les énoncés suivants fournissent une telle construction :

- (41) (a) Ici Londres l'album s'appelle
 (b) Pas du poulet on a mangé
 (c) Au bord des larmes elle est
 (d) Ouvert 24 h sur 24 il y avait écrit [<Sabio (1992)]

Ils représentent une structure qui a été étudiée à différentes reprises par Frédéric Sabio (1992, 1995, 2006) dans le cadre de la théorie syntaxique développée par le GARS. Le premier syntagme de chacun des énoncés (*ici Londres ; pas du poulet ; au bord des larmes ; ouvert 24 h sur 24*) porte une intonation conclusive. Dans les termes de la macro-syntaxe aixoise, il s'agit d'un *noyau* (notion définie comme l'« unité minimale [...] qui permet de former un énoncé autonome » (Blanche-Benveniste & al. 1990 : 114). La construction verbale qui suit est porteuse d'une intonation postfinale, plate, non modulée, comme le sont aussi le plus souvent les éléments disloqués à droite, par exemple. Dans la terminologie d'Aix, c'est un *postfixe* (d'autres théories parlent d'*anti-topic*, d'*appendice*, de *thème externe*, de *postrhème*, etc.)

Nous formulons l'hypothèse que les énoncés où le discours direct est suivi de l'incise peuvent être considérés comme une variante de la structure de (41), dans laquelle le discours direct vient se substituer au syntagme du noyau. On peut noter au passage que ce rapprochement des deux structures a déjà été fait implicitement par Sabio (1992) : l'exemple (41d) que nous lui empruntons est en effet un cas de discours rapporté (*ouvert 24 h sur 24*) avec incise (*il y avait écrit*).

Ce rapprochement opéré, la question syntaxique reste cependant ouverte : les exemples de (41) relèvent-ils d'une structure micro- ou macro-syntaxique (au sens fribourgeois) ? Autrement dit, le SN du noyau est-il régi par le verbe du postfixe, ou les deux éléments de la structure sont-ils à considérer

¹³ Le lecteur peut s'étonner que nous prenions comme exemple une incise sans inversion, qui ne représente pas le cas le plus « standard ». Nous le faisons pour des raisons méthodologiques. L'incise à inversion est traitée *infra* (§ 3.3.2.2).

comme des énonciations distinctes ? La question est délicate, et reste énigmatique, du moins si l'on en juge par les analyses divergentes qu'en donnent les deux courants du GARS et du Groupe de Fribourg. En effet il s'agirait, d'après les théories aixoises, d'un cas de rection verbale et, selon les fribourgeoises, d'une succession d'énonciations.

Voici, succinctement présentées, les deux positions.

La théorie syntaxique d'Aix est avant tout centrée sur les relations entre le verbe et ses éléments de valence et de rection. Ces relations peuvent se réaliser sous différents « dispositifs » (cf. Blanche-Benveniste & al. 1984 : 144-160). C'est ainsi, par exemple, que les deux énoncés *c'est à Pierre que je parle* et *je parle à Pierre* réalisent la même relation syntaxique entre le verbe *parle* et le syntagme *à Pierre*, sous deux dispositifs différents (respectivement *dispositif à auxiliaire 'c'est'* et *dispositif direct*). Il est à noter que toutes les relations ne peuvent pas se réaliser sous tous les dispositifs. C'est ainsi, par exemple, que le *dispositif à auxiliaire 'c'est'* permet certaines constructions avec superlatif (*c'est à Pierre que je parle le plus souvent*) que le dispositif direct interdit (**je parle à Pierre le plus souvent*). Pour le GARS, les énoncés de (41) ressortissent au dispositif dit *binarisé*, dans lequel un élément de rection apparaît en première position (avec une intonation de fin d'énoncé) devant le verbe (affecté de l'intonation post-finale) (cf. Blanche-Benveniste & al. 1984 : 147-148 ; Sabio 1992, 1995 et 2006). Dans ces énoncés, la construction verbale contenue dans le postfixe est donc décrite comme régissant le syntagme présent dans le noyau. C'est le dispositif binarisé qui permet notamment qu'un SN modalisé par la négation, comme celui de (41b), puisse être régi par le verbe, alors que le dispositif direct n'autoriserait probablement pas l'énoncé homologue (*?on a mangé pas du poulet*).

La théorie syntaxique proposée par le Groupe de Fribourg analyse différemment la structure de (41) (cf. Groupe de Fribourg 2012 : 249). Dans ce cadre, l'équivalence syntaxique entre les dispositifs ne va pas de soi. La difficulté de rencontrer l'énoncé *?on a mangé pas du poulet* incite plutôt à penser que *pas du poulet* ne peut pas constituer un régime verbal, et donne ainsi un premier indice pour considérer que les exemples de (41) ne présentent pas un cas de rection verbale, mais s'analysent au contraire comme une structure formée de deux énonciations. De plus, la structure ne semble guère passible de l'enchâssement :

- (42) (a) ?il est persuadé qu'Ici Londres l'album s'appelle
 (b) ?on n'a pas été intoxiqués parce que pas du poulet on a mangé.
 (c) ?elle est tellement bouleversée qu'au bord des larmes elle est
 (d) ?il s'est aperçu qu'ouvert 24 h sur 24 il y avait écrit

Cette difficulté à enchâsser la structure rend peu vraisemblable son statut micro-syntaxique, et fournit un deuxième argument en faveur d'une analyse macro-syntaxique. Un troisième élément de réponse est de nature théorique :

il paraît douteux que des syntagmes comme ceux de (41) puissent à la fois constituer un énoncé autonome (*i.e.* un *noyau*, dans les termes d'Aix) et être régis par un verbe (celui du postfixe). On préférera donc considérer les deux membres de la structure comme deux énonciations successives et donc, par définition, sans lien de rection entre elles. La première est une énonciation averbale autonome, du genre de celles qu'on peut rencontrer en réponse à une question, et la deuxième une énonciation de type *confirmation* (Groupe de Fribourg 2012 : chapitre 11). *Confirmation* est en effet le terme employé par la théorie fribourgeoise pour désigner les énonciations postfixées, car elles ne servent le plus souvent qu'à augmenter le degré de confiance dans une information déjà disponible par inférence.

Nous proposons donc (au moins provisoirement, cf. *infra*), en suivant la position fribourgeoise, de considérer les constructions verbales de (41) et avec elles, par conséquent, les incises de discours direct, comme des énonciations dites de *confirmation*. Le SN final de l'exemple suivant illustre la notion d'*énonciation confirmation* :

- (43) Et le reste c'est du déchet. On peut pas s'en servir, **le reste**. [oral <Ashby, cité in Groupe de Fribourg 2012]

Emise avec une intonation plate non modulée, l'énonciation de la clause constituée par le SN en caractères gras vient confirmer que la clause précédente se rapporte bien au « reste ». L'information qu'elle apporte peut par ailleurs être inférée (de manière abductive, donc avec un degré de confiance médiocre) de l'énoncé initial. Il s'agit en l'occurrence d'une énonciation confirmative de type nominal, mais il en existe aussi de verbales, notamment dans des énoncés comme *vous fumez je pense*.

Le caractère *confirmatif* de l'IDR paraît bien en phase avec la réputation d'inutilité et de monotonie qui lui est attachée depuis des siècles (de Marmontel à Sarraute, et au-delà (cf. Rosier 1999 : 255-6 et Salvan 2005 : 113-5). Il est de fait que l'information donnée par une incise comme *dit-il* est généralement accessible sans le secours de celle-ci. En témoignent les nombreux cas où le discours rapporté se passe complètement de l'incise.

Néanmoins, une des caractéristiques des énonciations *confirmatives* est qu'elles permettent parfois de donner, sous couvert de *confirmation*, des informations nouvelles, nullement récupérables par d'autres voies (Groupe de Fribourg 2012 : 254). L'incise de discours rapporté ne fait pas exception ; l'énoncé suivant montre qu'elle peut être utilisée pour apporter de substantielles informations :

- (44) si ta photo n'est pas bonne c'est que tu n'es pas assez près + **disait Robert Capa le correspondant de Life acteur et témoin de la première vague d'assaut des Américains le six juin quarante-quatre en Normandie** [radio, *Journaliste* <Valibel/Pršir]

Il faut encore souligner que l'analyse des structures à incises de discours rapporté comme succession de deux énonciations permet de donner la même description à toutes les IDR, quel que soit le verbe employé. Ainsi, le rapport macro-syntaxique qui relie le discours direct aux incises en *dire*, *répondre*, *ajouter* est le même que pour les incises basées sur des verbes comme *conclure*, *interrompre*. Pour ces dernières, une analyse micro-syntaxique serait de toute façon exclue, puisque le verbe qu'elles contiennent n'est pas susceptible de régir le discours direct (cf. *supra* § 3.2.3). Selon l'analyse que nous proposons, l'IDR, quel que soit son verbe, n'entretient aucun lien de rection avec le discours direct. En résumé, elle est donc indépendante syntaxiquement (*i.e.* micro-syntaxiquement), et dépendante au point de vue des relations pragma-syntaxiques (*i.e.* macro-syntaxiquement).

3.3.2. Mise en question de l'analyse proposée, à l'aune des variantes en *que* et à inversion

L'analyse qui fait de l'incise de discours rapporté une énonciation de type *confirmation* résout-elle définitivement la question de sa fonction syntaxique ? Elle concilie en tout cas la description syntaxique avec le caractère d'arrière-plan de l'incise. La diversité formelle des incises pourrait cependant remettre en cause l'analyse proposée. En effet, il faut tenir compte du fait que les incises connaissent, outre la forme qu'on peut observer dans (40), deux autres variantes, l'une en *que*, et l'autre avec inversion. Nous essaierons dans cette section de passer en revue quelques-unes des hypothèses syntaxiques que suggère l'existence de ces variantes.

3.3.2.1. L'incise en *que*

L'incise en *que* se rencontre parfois à l'oral, et dans les contrefaçons littéraires de l'oral :

(45) il m'a même demandé **qu'elle dit** si j'étais vierge [o, pfc, bgadb1lg_79760]

(46) « C'est exact » **que je leur ai répondu**. [Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932 <Frantext>]

On notera au passage que cette variante en *que* fournit un argument de plus pour rapprocher l'incise et la structure illustrée par (41). En effet, comme le mentionne Blanche-Benveniste & al. (1984), « [le] dispositif [binarisé] comporte un sous-type en *que* », et un énoncé comme *des billes ça contient* se rencontre à l'occasion sous la forme suivante : *des billes que ça contient*. A partir de (41), on peut forger sans difficulté (47) :

- (47) (a) Ici Londres que ça s'appelle
 (b) Pas du poulet qu'on a mangé
 (c) Au bord des larmes qu'elle est
 (d) Ouvert 24h sur 24 qu'il y avait écrit

La présence du *que* peut conduire à réviser l'analyse que nous avons présentée *supra*. Il faut s'interroger sur le rôle de ce *que*, et se demander s'il marque une relation micro- ou macro-syntaxique.

Selon une première hypothèse à examiner, on peut penser que le *que* sert dans cette structure à marquer un lien micro-syntaxique entre ses deux éléments : il s'agirait alors du *que* dit « de continuité clausale », qui a été observé dans différentes constructions décrites comme micro-syntaxiques :

- (48) (a) C'est une saine occupation que l'horticulture [<Rouquier (2002)]
 (b) À peine un prix est-il décerné qu'aussitôt on fourbit ses armes pour le prochain combat. [Antoine Blondin, *Ma vie entre les lignes*, 1982 <Frantext]
 (c) Voudrait-on me détourner de mes intérêts architecturaux qu'on ne s'y prendrait pas autrement [presse <Béguelin & Corminbœuf (2005)]

Dans le cas où l'on adopte cette analyse, on doit se demander :

– si la variante en *que* est à considérer comme un signe que la structure de (41) est micro-syntaxique, même sans le *que* (cela infirmerait notre analyse de la structure comme succession d'énonciations *action-confirmation*) ;

ou alors

– si les exemples de (41) et de (47) relèvent de deux structures parentes, l'une micro-syntaxique (avec *que*) et l'autre macro-syntaxique (sans *que*). Dans ce cas, il faudrait appliquer les mêmes analyses aux IDR, et considérer qu'il y a deux types syntaxiques d'incise. L'incise de (40) serait une énonciation de confirmation et celle de (45) serait un élément d'une structure micro-syntaxique.

Une deuxième hypothèse consisterait à voir en *que* le marqueur d'une relation macro-syntaxique entre deux énonciations. Ce *que* pourrait alors être rapproché de celui observé dans les constructions suivantes, qui ont été analysées comme macro-syntaxiques (cf. notamment Deulofeu 1999) :

- (49) (a) il a été habiter à côté de chez Rosalie que Rosalie elle savait pas [Kneip <Deulofeu (1999)]
 (b) son cœur croit aimer parfois qu'il n'en est rien [Molière <Deulofeu (1999)]
 (c) donc après j'ai travaillé dans un magasin chez Hechter Newman + que ça me plaisait pas du tout [crfp, pri-cle 3, 6'05'']

Cette hypothèse s'appuierait entre autres sur l'observation que les exemples de (47) ne semblent pas se prêter mieux à l'enchâssement que ceux de (41) :

- (50) (a) ?il est persuadé qu'Ici Londres que l'album s'appelle
 (b) ?on n'a pas été intoxiqués parce que pas du poulet qu'on a mangé.

- (c) ?elle est tellement bouleversée qu'au bord des larmes qu'elle est
 (d) ?il s'est aperçu qu'ouvert 24 h sur 24 qu'il y avait écrit

On pourrait conserver alors, pour les deux variantes de la structure (en *que* et sans *que*), de même que pour les deux types correspondants d'incises, l'analyse macro-syntaxique proposée *supra*.

Les exemples (51) et (52), qui présentent des incises en *que* construites avec les verbes *continuer* et *conclure*, apportent une lumière supplémentaire au rôle du *que* :

- (51) C'est pas qu'on en trouve pas absolument, **qu'il a continué alors**. On en trouverait peut-être... Du petit travail... [Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932 <Frantext>
 (52) T'es pas encourageant en somme, **qu'il a conclu alors**. J'en sortirai donc jamais à ton avis ?... C'est donc plus la peine même que j'essaye ?... [Louis-Ferdinand Céline, *Voyage au bout de la nuit*, 1932 <Frantext>

Comme nous l'avons déjà dit, les verbes comme *conclure*, *continuer*, *interrompre* n'entretiennent pas de rapport de rection avec le discours direct. On peut légitimement en inférer que dans (51) et (52), le rapport entre les incises et le discours relève de la macro-syntaxe. Cela tend à accréditer l'hypothèse selon laquelle le *que* mis au service des incises de discours rapporté est la marque d'un lien macro-syntaxique entre incise et discours direct. A moins que (dans une hypothèse qui nous paraît peu vraisemblable) on considère que les incises de DR ont à disposition deux *que* distincts : un *que* micro-syntaxique pour les verbes comme *dire*, *ajouter*, *répondre* et un *que* macro-syntaxique pour les verbes *conclure*, *continuer*, *interrompre*.

3.3.2.2. L'incise inversée

La variante avec *inversion*, qui est probablement la plus fréquente, ne saurait être négligée lorsqu'on traite de l'IDR. Dans l'incise, l'inversion peut se réaliser, comme on le voit dans les énoncés suivants, par la postposition du sujet nominal ou du sujet clitique :

- (53) si ce modèle économique fonctionne **conclut Gilles Daussère** contrairement à ce qui c'est passé pour le tunnel sous la Manche il pourrait parfaitement servir à d'autres infrastructures trop coûteuses pour les deniers publics ce viaduc **conclut-il** allie décidément la beauté à l'intelligence [radio, *Pont*, 258-262 <Valibel/Pršir>
 (54) très difficile jouer violoncelle + **lui aurait dit Rostro** [radio, *Concorde*, 38-39, 96.57 <Valibel/Pršir>
 (55) depuis deux mille trois **écrit-il ce matin dans Libération** dix envoyés spéciaux du journal dont trois femmes se sont relayés en Irak [radio, *Journaliste*, 80-91 <Valibel/Pršir>

Il semble que l'inversion ne soit généralement pas pratiquée dans les structures « binarisées » illustrées en (41). Si on essaie de l'appliquer aux exemples déjà cités, on voit que l'inversion nominale paraît à peu près acceptable, mais que l'inversion du sujet clitique ne semble pas possible, sauf précisément en cas de discours rapporté ; cela montre que l'inversion de clitique est bien dans ce contexte une particularité de l'IDR :

- (56) (a) Ici Londres s'appelle l'album
 (b) ?Pas du poulet a-t-on mangé
 (c) ?Au bord des larmes est-elle
 (d) Ouvert 24 h sur 24 y avait-il écrit

On peut se demander, comme pour la variante en *que*, si l'inversion peut être considérée comme l'indice d'un lien micro-syntaxique avec le discours direct¹⁴ ? Elle signale pour le moins une construction très ritualisée. Cette ritualisation va-t-elle jusqu'à la grammaticalisation en une structure de rection ? Si l'on répond par l'affirmative, on sera amené à distinguer le statut micro-syntaxique des structures à IDR et le statut macro-syntaxique du dispositif « binarisé » de (41). Et il faudra se demander si les incises à inversion sont les seules à être reliées micro-syntaxiquement au discours direct, ou si la possibilité d'inversion donne un signe que toutes les incises le sont.

Si l'on cherche à tester le statut micro-syntaxique des structures à incises inversées, on peut constater que, comme pour les autres variantes, il semble se heurter à la difficulté d'enchâssement :

- (57) (a) *il s'est aperçu que « ouvert 24 h sur 24 » y avait-il écrit
 (b) *il paraît que « très difficile jouer violoncelle » lui aurait dit Rostro

Il faut remarquer une fois encore que si l'on adopte l'analyse micro-syntaxique, elle ne pourra s'appliquer qu'aux incises dont la base est un verbe du type *dire*, *annoncer*, *répondre*, etc. Pour les verbes comme *interrompre*, *soupirer*, *conclure*, l'analyse macro-syntaxique semble la seule convenable¹⁵.

Il faudra encore examiner en détail chacune des hypothèses concernant les différentes variantes. Le rapprochement avec des structures mieux connues fournira peut-être des renseignements utiles. En attendant ce travail de fond, l'analyse, proposée sous 3.3.1, qui fait de l'incise de discours direct une unité macro-syntaxique de type *confirmation*, nous paraît, à ce stade de la recherche, la position la plus défendable.

¹⁴ Certaines structures où l'inversion commute avec *que* peuvent donner à penser qu'elle en est en quelque sorte un allomorphe. Par exemple : *peut-être qu'il viendra / peut-être viendra-t-il* ou *si riche qu'il soit / si riche soit-il*.

¹⁵ Dans le cadre de l'analyse proposée au § 3.3.1, qui fait de l'incise une énonciation de type *confirmation*, l'inversion serait alors à considérer comme la marque morpho-syntaxique d'une dépendance macro-syntaxique.

4. CONCLUSION

Cette étude montre combien est épineuse et délicate la question de la syntaxe de l'IDR. On a notamment pu se rendre compte que ni les analyses qui font de l'incise un complément, ni celles qui la considèrent comme un verbe régissant les paroles rapportées n'apportent de réponses totalement probantes. Nous répondons négativement, bien sûr, à la question posée par le titre un peu provocateur de cet article : la description de l'incise de discours rapporté comme « principale d'arrière-plan » ne paraît pas tenable. Le recours à la macro-syntaxe semble plus apte à fournir des résultats convaincants. Nous avons ainsi proposé, dans la troisième partie de cette étude, d'analyser l'IDR comme un élément macro-syntaxique (une *énonciation*) de type *confirmation*. Cette analyse nous paraît être, dans l'état actuel des recherches, la position la moins problématique. Elle concilie d'ailleurs la description syntaxique avec celle de la structure énonciative. Elle demanderait toutefois à être revisitée à la lumière de l'étude approfondie des variantes en *que* et avec inversion¹⁶.

La syntaxe de l'incise et des constructions apparentées, on a pu le constater, est encore en butte à de nombreuses interrogations ; nous avons essayé d'en donner ici un aperçu. Comme nous l'avons annoncé à son début, cette étude n'a pas pour ambition de résoudre toutes les questions soulevées. Si elle a pu au moins poser le problème de façon à mettre en évidence quelques éléments de réflexion, et ouvrir une perspective permettant d'entrevoir une solution, elle aura déjà approché son objectif.

RÉFÉRENCES

- AUTHIER-REVUZ J. (1992). Repères dans le champ du discours rapporté. *L'Information grammaticale* 55, 38-42.
- AUTHIER-REVUZ J. (1993). Repères dans le champ du discours rapporté (suite). *L'Information grammaticale* 56, 10-15.
- AUTHIER-REVUZ J. (à paraître). *La représentation du discours autre. Principes pour une description*.
- AVANZI M. (2012). *L'interface prosodie / syntaxe en français*. Bruxelles : P.I.E Peter Lang, coll. *Gramm-R*.

¹⁶ Les hypothèses d'analyses succinctement présentées dans cet article sont développées, détaillées, précisées et complétées dans ma thèse soutenue en 2012 (Gachet 2012), à paraître prochainement.

- BÉGUELIN M.-J., CORMINBŒUF G. (2005). De la question à l'hypothèse : aspects d'un phénomène de coalescence. In : C. Rossari, A. Beaulieu-Masson, C. Cojocariu, A. Razgouliaeva (éds), *Les états de la question*. Québec : Nota bene, 67-89.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (1989). Constructions verbales "en incises" et rec-tion faible des verbes. *Recherches sur le français parlé* 9, 53-73.
- BLANCHE-BENVENISTE C. (2000). *Approches de la langue parlée en français*. Paris : Ophrys.
- BLANCHE-BENVENISTE C., DEULOFEU J., STEFANINI J., VAN DER EYNDE K. (1984). *Pronom et syntaxe, L'approche pronominale et son application au français*. Paris : SELAF.
- BLANCHE-BENVENISTE C., BILGER M., ROUGET C., VAN DER EYNDE K., MERTENS P. (1990). *Le français parlé Etudes grammaticales*. Paris : CNRS Editions.
- BONAMI O., GODARD D. (2001). Inversion du sujet, constituance et ordre des mots. In : J.-M. Marandin (éd.), *Cahier Jean-Claude Milner*. Paris : Verdier, 117-174.
- BONAMI O., GODARD D. (2001). Syntaxe des incises de citation. In : J. Durand, B. Habert, B. Laks (eds), *Congrès Mondial de Linguistique Française*. Paris : Institut de Linguistique Française, 2407-2420.
- CALBRIS G. (1985). Geste et parole. *Langue Française* 68, 66-85.
- CHARLENT M.-T. (2003). L'autonymie dans le discours direct. In : J. Authier-Revuz, M. Doury, S. Reboul-Touré (éds), *Parler des mots. Le fait autonymique en discours*. Paris : Presses Sorbonne Nouvelle, 153-61.
- CLARK H. H., GERRIG R. J. (1984). On the pretense theory or irony. *Journal of Experimental Psychology : General* 113, 121-126
- CLARK H. H., GERRIG R. J. (1990). Quotations as demonstrations. *Language* 66, 764-805.
- DANLOS L., SAGOT B., STERN R. (2010). Analyse discursive des incises de citation. In : F. Neveu, V. Muni Toke, J. Durand, T. Klingler, L. Mondada, S. Prévost (eds), *2ème Congrès Mondial de Linguistique Française*. Paris : Institut de Linguistique Française, 2237-2254.
- DAVIDSON D. (1984). *Inquiries into Truth and Interpretation*. Oxford : Clarendon Press, 93-80.
- DE CORNULIER B. (1978). L'incise, la classe des verbes parenthétiques et le signe mimique. *Cahiers de linguistique* 8 (Montréal), 53-95.
- DELAVEAU A. (1988). La voix et les bruits. *Linx* 18, 125-135.
- DEULOFEU J. (1999). Questions de méthode dans la description morphosyntaxique de l'élément *que* en français contemporain. *Recherches sur le français parlé* 15, 163-198.
- GACHET F. (2012). *Incises de discours rapporté et autres verbes parenthétiques : une étude grammaticale*. Thèse de l'Université de Fribourg.

- GROUPE DE FRIBOURG (A. Berrendonner, dir.) (2012). *Grammaire de la période*. Berne : Peter Lang.
- LAMIROY B., CHAROLLES M. (2008). Les verbes de parole et la question de l'(in)transitivité. *Discours 2*. Revue en ligne : <http://discours.revues.org/index3232.html>], mis en ligne le 2 juillet 2008.
- LE GOFFIC P. (1993). *Grammaire de la phrase française*. Paris : Hachette.
- PERRIN L. (2002). Les formes de la citation au style direct, indirect et indirect libre. *Faits de langue* 94, 147-158.
- PERRIN L. (2003). Citation, opacité, point de vue. *Polyphonie – linguistique et littéraire* 7, Samfundslitteratur Roskilde, 63-93.
- POLLARD C., SAG I. A. (1994). *Head-driven Phrase Structure Grammar*. Chicago : University of Chicago Press.
- ROUQUIER M. (2002). Les constructions liées : « c'est une saine occupation que l'horticulture ». *Bulletin de la Société de Linguistique de Paris* XCVII-1, 153-186.
- ROSIER L. (1999). *Le discours rapporté. Histoire, théories, pratiques*. Bruxelles : Duculot.
- RIEGEL M., PELLAT J.-C., RIOUL R. (1999). *Grammaire méthodique du français*. Paris : PUF.
- SABIO F. (1992). Les compléments antéposés en français parlé : analyse de deux types syntaxiques et prosodiques. *Recherches sur le français parlé* 11, 31-56.
- SABIO F. (1995). Micro-syntaxe et macro-syntaxe : L'exemple des « compléments antéposés » en français. *Recherches sur le français parlé* 13, 111-155.
- SABIO F. (2006). L'antéposition des compléments dans le français contemporain : L'exemple des objets directs. *Linguisticae investigationes* 29/1, 173-182.
- SALVAN G. (2005). L'incise de discours rapporté dans le roman français du XVIII^e au XX^e siècle : contraintes syntaxiques et vocation textuelle. In : A. Jaubert (éd.), *Cohésion et cohérence, Études de linguistique textuelle*. Lyon : ENS Éditions, 113-144.
- VAN RAEMDONCK D. (2002). Discours rapporté et frontières de phrase : l'épreuve de l'intégration syntaxique. *Faits de Langues* 19, 171-178.
- VAN RAEMDONCK D. (2009). « Je pense donc... je dis. » Pour une syntaxe des (pré)dicteurs. *Linx* 62/1, 31-47.
- WILMET M. (1997). *Grammaire critique du français*. Bruxelles : Duculot.